

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration

Du Jeudi 13 Février 2020.

Présents :

Messieurs : Patrick Givry, Gilles Burteau, Jean Pierre Descombin, René Dugard, Hubert Loreau, Hervé Maintenon, Daniel Pechoux, Philippe Reymann.

Excusés :

Monsieur : Serge Dutrion

1° Point sur les cartes de pêche au cours de l'année 2019

	Saison 2018	Saison 2019	Evolution 2018 / 2019	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest)	66	78	12	+18.18%
Carte Personne majeure	143	145	2	+1.4%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	209	223	14	+6.7 %
Carte Découverte Femme	22	19	-3	-13.64%
Carte Personne mineure	20	23	3	15%
Carte Découverte -12 ans	36	50	14	+38.89%
Carte Hebdomadaire	3	8	5	+166.67%
Carte Journalière	95	67	-28	-29.47%
Total Cartes de Pêche	385	390	5	+1.3%
Option Entente Halieutique du Grand Ouest	2		-2	---
Total cartes de pêche + options	387	390	3	+0.78%

2° Présentation des comptes :

Le trésorier nous présente les différentes recettes et dépenses de l'année 2019 où nous enregistrons un déficit de 1010 euros

Ce déficit s'explique par le glissement des dates d'alevinage

Ensuite il nous informe des dépenses de ce début d'année

3° Concours de Belote :

Le concours de belote s'est déroulé le samedi 1 Février à la salle polyvalente de Salornay sur Guye. Nous avons enregistré la participation de 32 Doublettes soit 24 messieurs et 40 dames

Ce concours a été remporté par la doublette mixte Christine et Dédé

Nous avons réalisé un bénéfice de 194 euros 95 Centimes

4° Assemblée Générale :

Cette assemblée se fera le samedi 7 Mars à la salle polyvalente de Salornay sur Guye à 10 heures. Des invitations ont été envoyées à chaque pêcheur ayant pris une carte en 2020 et aux nouveaux pêcheurs de 2021. Ce qui représente 148 lettres envoyées par la poste et 199 transmises par Mail.

Pour la préparation de la salle en vue de cette assemblée le rendez vous est pris pour 9 heures

5° Alevinage en truites :

Le premier alevinage se fera le dimanche 8 mars le rendez-vous est fixé à 8 Heures sur la place de Salornay

Il sera déversé 300 kg de truites fario pour un prix de 2403 euros

Ci-dessous le tableau récapitulatif des différents lieux d'alevinage

Horaires	Lieux	Poids	Responsables		Nombre truites
8 Heures 30	Salornay (canal / moulin de roche	40	Pechoux / Pailly	La Guye	160
8 Heures 30	Vitry / Saint Vincent Terrain foot Salornay (20 Kg pour Jeune)	50	Burteau / Gressard / Dufy	La Gande	200
8 Heures 30	Angoin (En dessous du Moulin)	10	Dugard	La Guye	40
8 Heures 30	Cortevaix (En dessous du Moulin)	10	Fils Curtils	La Guye	40
9 Heures	Sailly (Route face a la Mairie	30	Proncheri / Givry Patrick	La Guye	120
9 Heures	Sigy le Chatel	20	Malfilatre / dothal	La Guye	80
9 Heures 30	Saint Huruge (Pont de la Guye)	35	Loreau / Michel lémonon	La Guye	140
10 Heures	Joncy (Château	35	Givry Ph	La Guye	140
10 Heures 15	Genouilly / Corsenier	35	Givry Patrick	La Guye	140
10 Heures 30	Germagny / Pont Baudras	35	Maintenon	La Guye	140
		300			1200

Le second alevinage aura lieu le Samedi 11 Avril rendez vous-même heure meme lieu que le premier alevinage il sera mis 150 Kg de Truites fario pour une somme de 1201.50 euros.

Horaires	Lieux	Poids	Responsables		Nombre truites
8 Heures 30	Salornay (canal / moulin de roche	50	Pechoux / Pailly	La Guye	200
8 Heures 30	Vitry / Saint Vincent Terrain foot Salornay (20 Kg pour Jeune)	40	Burteau / Gressard / Dufy	La Gande	160
9 Heures	Sailly (Route face a la Mairie	30	Proncheri / Givry Patrick	La Guye	120
9 Heures 30	Saint Huruge (Pont de la Guye)	30	Loreau / Michel lémonon	La Guye	120
		150			600

Le cout total de ces alevinages se monte à 3604.5 Euros pour 450 Kg de truites
Ce sont 1800 truites qui viendront peupler ces cours d'eau.

6° Détail de la répartition de l'argent d'une carte de pêche.

Répartition du montant de la carte de pêche 2020

Type de carte	CPMA ⁽¹⁾ (Cotisation Pêche Milieu Aquatique)		Fédération Départementale	AAPPMA ⁽³⁾	Caisse de Compensation ⁽⁴⁾	E.H.G.O. ⁽⁵⁾ (Entente Halieutique du Grand Ouest)	Montant global
	FNPF ⁽²⁾	Agences de l'eau					
Carte personne Majeure	27,40 €	8,80 €	21,00 €	15,55 €	5,25 €		78,00 €
Carte personne Majeure Interfédérale EHGO	27,40 €	8,80 €	21,00 €	15,55 €	5,25 €	22,00 €	100,00 €
Carte découverte Femme	5,40 €	8,80 €	11,80 €	9,00 €			35,00 €
Carte Personne Mineure	2,70 €		11,30 €	7,00 €			21,00 €
Carte découverte moins de 12 ans	0,50 €		2,50 €	3,00 €			6,00 €
Carte Hebdomadaire	9,20 €	3,80 €	10,00 €	10,00 €			33,00 €
Carte Journalière	2,90 €	1,00 €	2,90 €	2,20 €	2,00 €		11,00 €
Vignette EHGO						35,00 €	35,00 €

⁽¹⁾ Tout pêcheur ayant une CPMA annuelle n'aura pas à régler une 2ème fois cette cotisation en achetant une autre carte au cours de l'année.

⁽²⁾ FNPF : Fédération Nationale pour la Pêche en France

⁽³⁾ AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

⁽⁴⁾ Caisse de Réciprocité : fond de réciprocité reversé aux AAPPMA dans le but d'aider les plus petites AAPPMA

⁽⁵⁾ E.H.G.O. : Groupement réciprocaire de 36 départements de France

7° Alevinage en Truitelles

Discutions sur cet alevinage les avis divergent, le président demande de voter à main levée pour ou contre

Il en ressort que la majorité des présents est pour donc cette année il y aura encore un alevinage de truitelles. La commande sera passée reste à voir la date avec le pisciculteur.

8° Divers :

Le bureau de tabac de Salornay sera fermé à partir du 23 Mars pour une durée de trois semaines les pêcheurs pourront contacter le président durant cette période ou acheter cette carte par l'intermédiaire d'internet.

Pour le bagage des truites cette année ce sera remplacé par un prix du plus gros poisson à voir pour les lots

Le secrétaire
JP Descombin